

**Délibération**  
**n°2021-150 du 16 décembre 2021**

**OBJET – Développement économique -**  
**ALTIPOLIS – Modification de tarifs**

Rapporteur : Jean-Marie REY

Annexe : néant

Le 16 décembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 décembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSEY, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Claire BARNÉOUD à M. André MARTIN,  
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE,  
M. Jean-Marc CHIAPPONI à M. Richard NUSSBAUM,  
M. Elie HAMDANI à M. Vincent FAUBERT,  
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,

**Sont excusées :** Mme Muriel PAYAN  
Mme Catherine BLANCHARD

**Monsieur le Vice-président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu l'arrêté préfectoral n°2202 du 28 décembre 1995** portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-06.25.00002 du 25/06/2021** modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2013-070 en date du 21 mai 2013** portant approbation de la gestion de la pépinière d'entreprises ALTIPOLIS sous forme de régie directe,

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-150 du 15 décembre 2020** portant fixation des tarifs des services délivrés par le Pôle d'Innovation Économique ALTIPOLIS,

**Vu l'avis favorable de la Commission Compétitivité et Attractivité** du 10 décembre 2021,

**Vu l'avis favorable du Bureau exécutif** du 08 décembre 2021,

**Considérant** la restructuration en cours des espaces au sein d'Altropolis,

**Considérant** les évolutions tarifaires concernant les copies et l'arrêt des services « achat de badges » et « visioconférence »,

**Considérant** la nécessité d'adapter la grille tarifaire en conséquence,

### Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs ci-après en euros hors taxe des services délivrés par le Pôle d'innovation économique ALTIPOLIS qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **Précise** que ces tarifs pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

**Ainsi, les tarifs qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont les suivants :**

#### 1. Services pépinière et hôtel d'entreprises

	Mise à disposition de locaux – Montant des redevances			
	Pépinière d'entreprises Tarifs en € H.T. / m <sup>2</sup> / mois			Hôtel d'entreprises Tarifs en € H.T. / m <sup>2</sup> / mois
	Année 1	Année 2	Année 3	Tarif unique
<b>Bureau</b>	15 €	18 €	21 €	20 €
<b>Atelier</b>	10 €	13 €	16 €	15 €
<b>Modalités</b>	Convention d'occupation sur 36 mois, non renouvelable Accompagnement inclus pendant durée de l'hébergement Charges incluses			Convention d'occupation sur 24 mois, renouvelable Charges non incluses (voir tableau des charges)

En cas de location de 2 ateliers contigus par un même preneur, une réduction de 50% sur la redevance de l'atelier de plus faible surface sera appliquée. Cette réduction ne s'applique pas au montant des charges qui resteront exigibles dans leur intégralité pour les 2 ateliers loués.

#### Tableaux des charges applicables (montants forfaitaires) :

Bâtiment Nord (pépinière)																				
Bureau n°	A	B	1	2	3	4	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Surface en m <sup>2</sup>	15,48	11,71	17,77	12,65	16,19	17,73	40	17,86	12,65	16,19	17,84	17,4	12,65	17,86	11,9	8,6	20,48	11,93	8,73	30
Charges en €HT/ mois	105	80	120	80	120	120	260	120	80	120	120	120	80	120	80	65	140	80	65	220

Bâtiment Sud (hôtel)														
Bureau n°	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Surface en m <sup>2</sup>	43,39	47,79	43,81	48,01	13,40	16,79	12,07	12,01	11,37	13,1	37,52	25,79	40,67	
Charges en €HT/ mois	150	170	150	170	80	120	80	80	80	80	250	220	260	

**2. Solutions nomades et salles de réunion :**

	Tarifs en € H.T. (charges incluses)		
	½ journée	Journée	Mois
<b>Bureau nomade (bureau individuel)</b>	18 €	30 €	
<b>Bureau en coworking (bureau partagé)</b>	9 €	16 €	150 €
<b>Salle 8 places</b>	30 €	50 €	
<b>Salle 12 places</b>	45 €	75 €	
<b>Salle 24 places et plus</b>	60 €	100 €	

Pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Briançonnais :

- gratuité dans la limite de 10 demi-journées par an (au-delà, le service sera facturé selon le tarif en vigueur)

Pour les partenaires économiques (OTHV, OT Serre Chevalier Briançon, CMAR PACA, CCI des Hautes-Alpes, INHA, ADIE, Mondiaux de l'escalade... liste non exhaustive) :

- application d'un tarif réduit de 50%

*Toute utilisation à des fins commerciales, formations payantes... sera facturée au tarif plein en vigueur.*

**3. Service de domiciliation d'entreprises**

Le tarif du service de domiciliation d'entreprises reste inchangé, fixé à 70 € HT par mois.

Il inclut la mise à disposition 4h par mois d'une salle de réunion, d'un bureau nomade ou d'un poste dans l'espace de coworking (au-delà, le service sera facturé selon les tarifs en vigueur).

**4. Services divers**

Les tarifs, hormis ceux des photocopies, demeurent inchangés par rapport à ceux appliqués en 2021 :

Photocopies (papier 80g blanc inclus) :

- 0,035 € HT (soit 3,5 cts) noir et blanc
- 0,10 € HT (soit 10 cts) couleurs

Téléphonie :

- Coût mensuel de l'abonnement inchangé de 1 € HT
- Gratuité des communications

Les consommations (photocopies + téléphonie) sont facturées trimestriellement par Altipolis aux locataires utilisant ces services.

Clés :

- Fabrication d'une clé supplémentaire : 40 € HT par clé

Signalétique :

- Forfait applicable pour tout nouvel entrant ou pour toute demande de changement de nom : 55 € HT pour 2 plaquettes signalétiques (1 extérieur du bâtiment, 1 intérieur)

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021\_150-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

- **Précise** que ces tarifs pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 DEC. 2021

Date affichage : 21 DEC. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.